



Délibération n° DEL_2022_52

Conseil Municipal du lundi 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 16 septembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Maire.

Président : M. MUSSO

Secrétaire de séance : Mme DOURLET

Membres présents :

Ange MUSSO	Jean-Marc VIZIALE	Gabriel GOZZO
Richard NGUYEN VAN NUOI	Jeanne MOGGIA	Flavia GIANNINI AUDDINO
Nicole LE TIEC	Claude DEMAI	Florian TOCANIER
Jacques ROUVIERE	Gilles ROMANI	Ingrid FASS
Michelle BROCHEN	Frédéric MEYRIEU	Christiane MARTEL
René SIMIAN	Nathalie FEVRE	Marie-Hélène TAILLARD
Joslane VERGOS	Christine DOURLET	Jean-Philippe FERAUD.

Membres absents et représentés :

Christine LORENZINI donne procuration à Flavia GIANNINI AUDDINO
Thierry JEAN donne procuration à Ange MUSSO
Magali DUPRE-BARRY donne procuration à Jeanne MOGGIA
Sophie ROUSSEAU CHESNAUD donne procuration à Claude DEMAI
Julien GAZAIX donne procuration à René SIMIAN
Régis DURAND donne procuration à Jean-Philippe FERAUD

OBJET : Avis du conseil municipal sur le projet du PLU de la commune de Solliès-Ville - Avis en tant que personne publique associée

La Commune de Solliès-Ville élabore son Plan Local d'Urbanisme.

Cette commune étant limitrophe à la commune de Revest-les-eaux, nous devons formuler notre avis en tant que personne publique associée.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Ville n'a aucun impact sur notre commune.

Aussi, je vous propose d'émettre un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Ville.

Ceci étant exposé,

VU le code général des Collectivités Territoriales,
VU le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Ville,
VU le code de l'urbanisme,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'EMETTRE un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Ville.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Christine DOURLET



LE MAIRE
Ange MUSSO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301034-20220926-DEL2022_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Publication : 04/10/2022

Le Maire, Ange MUSSO

